



**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 23 mars 2023 à 18h00**

**PRESENTS :** MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, CAVET Carole, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mme BAUD Nadine.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2023.**

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**2. FINANCES**

❖ Comptes Administratifs 2022 :

<b>COMMUNE</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Résultat global</b>
Résultats reportés N-1	59 414,25	85 935,04	145 349,29
Opérations de l'exercice 2022	157 543,36	73 176,31	230 719,67
<b>Résultats de clôture</b>	<b>216 957,61</b>	<b>159 111,35</b>	<b>376 068,96</b>
Restes à réaliser 2022	-	<b>24 680,68</b>	24 680,68
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>216 957,61</b>	<b>183 792,03</b>	<b>400 749,64</b>

Le reste à réaliser de 2022 correspond à la réalisation de la route forestière du col de l'Ancrenaz.

<b>EAU - ASSAINISSEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Résultat global</b>
Résultats reportés N-1	214 835,93	64 845,16	279 681,09
Opérations de l'exercice 2022	4 960,71	- 385 962,16	- 381 001,45
<b>Résultats de clôture</b>	<b>219 796,64</b>	<b>- 321 117,00</b>	<b>- 101 320,36</b>
Restes à réaliser	-	<b>200 000,00</b>	200 000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>219 796,64</b>	<b>- 121 117,00</b>	<b>98 679,64</b>

Le reste à réaliser de 2022 correspond à l'emprunt.

<b>ZAC</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Résultat global</b>
Résultats reportés	183 113,34	- 92 566,27	90 547,07
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>183 113,34</b>	<b>- 92 566,27</b>	<b>90 547,07</b>

Le vote s'effectue à main levée sans la présence de Madame le Maire.  
Les 3 comptes administratifs des 3 budgets sont approuvés à l'unanimité.

❖ Affectation du résultat :

Notre capacité d'autofinancement sur la commune étant de 216 957,61 €, Madame le Maire propose de transférer 100 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour participer aux financements des projets 2023. Le report de fonctionnement de 2022 sur le budget 2023 sera donc de 116 957,61 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

Notre capacité d'autofinancement sur le budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement étant de 219 796,64 €, Madame le Maire propose de transférer 20 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour participer aux financements des projets 2023. Le report de fonctionnement 2022 sur le budget 2023 sera donc de 199 796,64 €.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

❖ Comptes de gestion 2022 :

Les comptes de gestion étant identiques à ceux des comptes administratifs, les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

❖ Budget Primitif 2023 :

<b>COMMUNE</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses réelles	500 000,00	400 000,00
Virement de la section d'investissement	50 000,00	
<b>Total dépenses cumulées</b>	<b>550 000,00</b>	<b>400 000,00</b>
Recettes réelles	433 042,39	166 207,97
Restes à réaliser 2022		24 680,68
Résultats reportés N-1	116 957,61	159 111,35
Virement de la section de fonctionnement		50 000,00
<b>Total recettes cumulées</b>	<b>550 000,00</b>	<b>400 000,00</b>

<b>EAU - ASSAINISSEMENT</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses réelles	176 500,00	595 000,00
Résultats reportés N-1		321 117,00
Virement de la section d'investissement	137 500,00	
<b>Total dépenses cumulées</b>	<b>314 000,00</b>	<b>595 000,00</b>
Recettes réelles	114 203,36	257 500,00
Restes à réaliser 2022		200 000,00
Résultats reportés N-1	199 796,64	
Virement de la section de fonctionnement		137 500,00
<b>Total recettes cumulées</b>	<b>314 000,00</b>	<b>595 000,00</b>

ZAC	Fonctionnement	Investissement
<b>Total dépenses cumulées</b>	<b>220 000,00</b>	<b>220 000,00</b>
Recettes réelles	129 452,93	220 000,00
Résultats reportés N-1	90 547,07	-
<b>Total recettes cumulées</b>	<b>220 000,00</b>	<b>220 000,00</b>

Les budgets primitifs 2023 sont approuvés à l'unanimité.

❖ Attribution des subventions :

Le Conseil Municipal procède à l'attribution des subventions de fonctionnement.

	<b>PROP. 2023</b>
A.D.O.T.	
Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains	100,00
APE COLLEGE DE SAINT JEAN D'AULPS	150,00
APEI THONON ET CHABLAIS	100,00
SECOURS CATHOLIQUE HTE-SAVOIE	100,00
SOCIETE ECONOMIE ALPESTRE (SEA) 74	60,00
LA RUCHE MORZINE	140,00
ENFANCE SPORTIVE VALLEE D'AULPS	110,00
LOCOMOTIVE	140,00
LE TETRAS LIBRE	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 000,00</b>

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

❖ Travaux voirie : versement d'un fonds de concours à la CCHC

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts. Elle précise que des travaux de fonctionnement ont été effectués en 2022 sur la commune pour un montant de 43 149,07 €.

Elle propose de verser à la CCHC un fonds de concours de 18 900 € pour l'ensemble de ces opérations, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

### 3. URBANISME

#### ❖ Examen des dossiers en cours :

##### Permis de construire :

FRANON IMMO	Route des Bouts	Aménagement ferme	En cours d'instruction
BARREMAEKER	Route du Col	Construction chalet	En cours d'instruction

##### Déclaration préalable :

SOLEIL VERT DE FRANCE	Route du Contat	Panneau photovoltaïques	En cours d'instruction
Mme DUROUX	Route de la Côte	Création fenêtre	En cours d'instruction

### 4. QUESTIONS DIVERSES

- OAP du Chef Lieu : suite à la proposition de CARE promotion, la création de 47 logements fait débat au sein du conseil municipal, Madame le Maire propose d'échanger à nouveau avec le promoteur pour trouver un compromis soit en diminuant le nombre de logements ou en faisant des logements plus spacieux. Le principal étant de trouver un équilibre qui permette la faisabilité des 40% de logements en accessibilité à la propriété pour la résidence principale.
- Chemin de La Gotreuse : des travaux doivent être effectués pour remettre en état le chemin, drainage et apport de matériaux. Une visite sur place sera organisée.
- Fonctionnement des commissions : Madame le Maire rappelle que chaque responsable de commission a le pouvoir de réunir les membres de celle-ci, sans lui en faire la demande au préalable, pour étudier les dossiers en cours.
- Ménage de l'école maternelle : notre agente d'entretien, Lucie Figueira-Valerio étant en arrêt maladie pour une période d'au moins 3 mois, son remplacement doit être envisagé rapidement pour la fin de l'année scolaire.

Prochain conseil municipal : **Lundi 3 avril 2023 à 19h00.**

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h00.

Le Maire,  
Sophie MUFFAT

Le secrétaire,  
BAUD Nadine

